



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Journée nationale Non au harcèlement

Jeudi 7 novembre 2024



**Ton  
problème  
c'est mon  
problème**

**NON AU HARCÈLEMENT**



# ÉDITO



En France, près de deux élèves par classe sont harcelés à l'École. Face à ce fléau, nous le savons, il est urgent d'agir.

Car chaque enfant a le droit d'aller à l'école sans avoir la boule au ventre, sans redouter la prochaine humiliation, sans craindre la prochaine agression.

Depuis ma nomination comme ministre de l'Éducation nationale, j'ai fait de ce combat l'une de mes priorités, en le poursuivant sans relâche, en cohérence avec l'action résolue de mes prédécesseurs.

Depuis 2022, nous avons posé des fondations solides pour prévenir et combattre le harcèlement à l'École : moyens décuplés pour la ligne d'écoute 3018, durcissement des sanctions, nomination d'au moins un référent harcèlement et d'une équipe ressource de cinq personnes dans chaque collège et lycée, recrutement de 150 personnes en académies dédiées à la résolution des situations, renouvellement, enfin, de l'enquête nationale menée dans tous nos établissements, pour libérer la parole de nos élèves.

Leur implication dans ce combat force notre admiration. Cette année, le clip du prix Non au harcèlement, produit par les élèves du collège Émile Guillaumin de Moulins, a de nouveau mis à l'honneur leur créativité.

Cette vidéo porte un message fort : « Ton problème, c'est mon problème ». Ces mots résument l'essence de notre combat : faire prévaloir la solidarité et l'empathie.

Du fond du cœur, je remercie ces élèves pour leur engagement et leur capacité à nous inspirer, en portant un message qui incite à agir, à protéger, à écouter.

C'est à cette tâche immense que s'attellent chaque jour, dans la proximité des élèves, les enseignants, les personnels éducatifs et les référents harcèlement.

Ce sont eux, les premiers témoins, qui recueillent la parole des élèves, identifient les signes avant-coureurs et agissent.

Car ce n'est qu'ensemble que nous pouvons changer la donne, pour que chaque élève sache qu'il sera entendu.

Alors face au harcèlement à l'École, soyons à la hauteur de cet engagement, soyons toujours à l'écoute, soyons intransigeants.

**Anne GENETET**

**Ministre de l'Éducation nationale**



# SOMMAIRE

<b>7 NOVEMBRE 2024 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT</b>	7
Le clip de campagne 2024 « Ton problème, c'est mon problème »	7
Le mot de la réalisatrice	8
12 <sup>ème</sup> édition du prix Non au harcèlement	11
<b>CHIFFRE CLÉS DU PROGRAMME PHARE – SEPTEMBRE 2024</b>	12
<b>AGIR PARTOUT GRÂCE AU PROGRAMME PHARE</b>	13
Un programme déployé de l'école au lycée	13
Une enquête inédite auprès des élèves	13
Des cours d'empathie dès le plus jeune âge	14
ZOOM sur l'académie de Clermont-Ferrand	15
<b>SE MOBILISER TOUS ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE</b>	16
Nouveau : une plateforme de sensibilisation pour les familles	16
Pour mémoire : un renforcement des mesures législatives	17
<i>Safer internet day</i> et PIX	18
Le 3018, numéro unique	19
Une mobilisation commune et large en faveur de la lutte contre le harcèlement	20
<b>S'IL Y A UN PROBLÈME À L'ÉCOLE, IL FAUT EN PARLER</b>	20
<b>PARTENAIRES</b>	22
<b>ILS NOUS SOUTIENNENT</b>	25



## 7 NOVEMBRE 2024 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

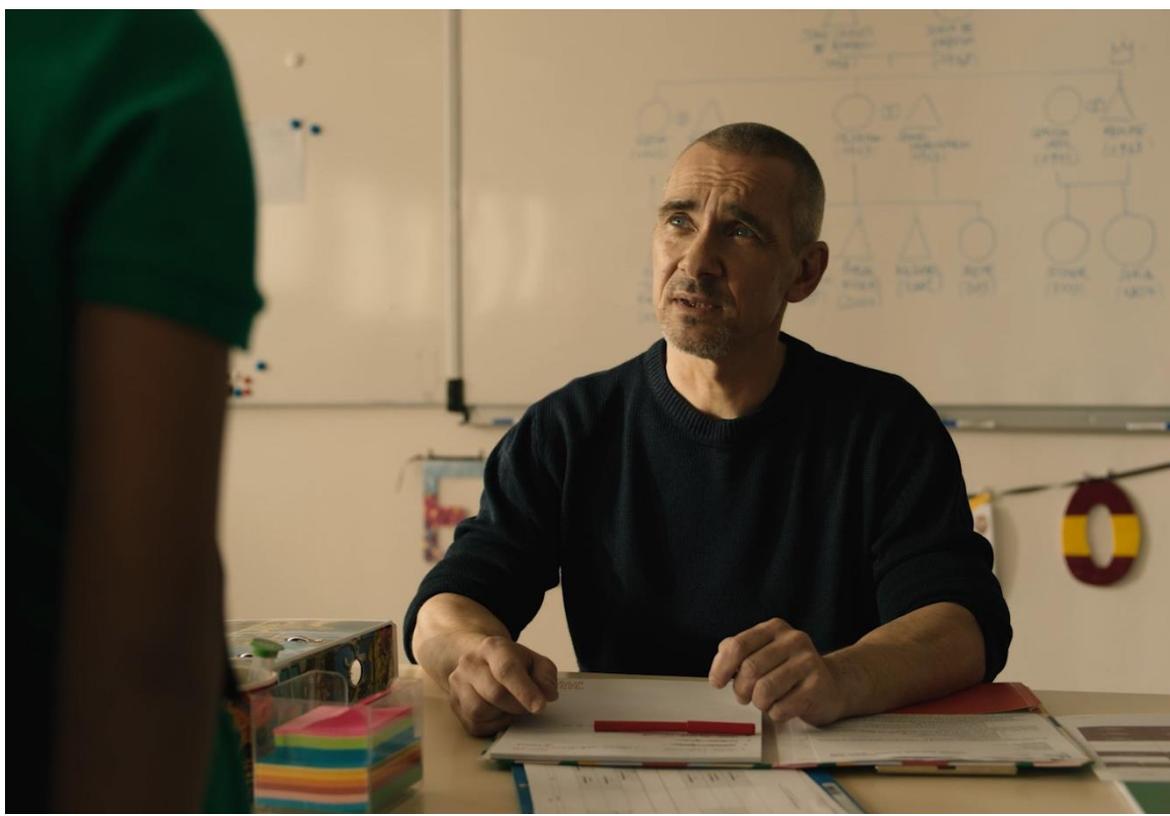
Chaque premier jeudi qui suit les vacances scolaires d'automne a lieu la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement**. Temps fort du programme Phare de lutte contre le harcèlement à l'École, cette journée est marquée par une très forte mobilisation des établissements scolaires. C'est traditionnellement à cette occasion qu'est dévoilé le clip de campagne inspiré de la vidéo primée par le jury des professionnels de la communication du prix Non au harcèlement.

### Le clip de campagne 2024 « Ton problème, c'est mon problème »

Pour l'année 2023-2024, ce sont les élèves du collège Émile Guillaumin de Moulins (académie de Clermont-Ferrand) qui ont été récompensés au [Palais de l'Élysée](#) le 24 mai dernier. Tourné au sein de l'établissement, le clip de la campagne 2024 est donc réalisé à partir de leur proposition « [Ton problème, c'est mon problème](#) ».

Le clip de 30 secondes a pour vocation de sensibiliser les élèves, leurs familles et toute la communauté éducative au phénomène du harcèlement. Il est accompagné d'une version pédagogique de 3 minutes, qui met en scène trois situations de harcèlement différentes, pour lesquelles l'intervention d'un tiers (parent, professeur, camarade) va à chaque fois permettre d'entrevoir une résolution positive. **Véritable incitation à l'empathie**, la vidéo soulève l'importance d'une communauté protectrice et met en évidence la dynamique de solidarité, où chacun peut jouer un rôle pour venir en aide à une victime de harcèlement.

Des contenus spécifiques et des outils à destination des enseignants sont également produits par le ministère. Ils permettent d'organiser des séances de prévention et de sensibilisation toute l'année. Cette année, pour la première fois, une version du clip traduite en langue des signes sera disponible afin de rendre cette vidéo accessible aux enfants sourds ou malentendants.



**Le clip annuel est le cœur de la campagne de communication nationale** dont la diffusion est assurée gracieusement par les médias engagés dans la lutte contre le harcèlement. Cette mobilisation permet d'augmenter chaque année davantage la notoriété du dispositif Phare pour continuer à faire évoluer les comportements. La campagne permet aussi de faire connaître le numéro d'appel 30 18 et d'encourager les élèves à se tourner vers les adultes.

Une affiche se décline en deux versions, l'une à destination des collégiens et l'autre des lycéens. Les quatre élèves qui posent sur l'affiche sont de vrais ambassadeurs contre le harcèlement au sein de leur établissement. Positives et engageantes, les affiches capitalisent sur le slogan fort imaginé par les élèves.

### **Le mot de la réalisatrice**

*Ce qui m'a semblé remarquable cette année avec la production des élèves du collège Émile Guillaumin, c'est qu'en la récompensant, le prix des professionnels de la communication n'a jamais aussi bien illustré son nom. Ces élèves ont réussi à créer un slogan digne d'une campagne nationale, synthétisant un message puissant en une phrase simple et universelle : « Ton problème, c'est mon problème ». Cette phrase, mot pour mot la leur, est devenue le cœur de notre travail.*

*Le spot met en scène trois situations de harcèlement et de cyberharcèlement, trop fréquentes dans le quotidien de nombreux collégiens. Le message prend toute sa force dans la manière dont ces histoires trouvent une issue. Chaque fois, un parent, un professeur ou un camarade intervient, non pas comme un sauveur, mais comme un allié, en disant : « Ton problème devient aussi le mien jusqu'à ce qu'on trouve une solution ensemble. » **Ce message de solidarité résonne avec une réalité ressentie par beaucoup de jeunes**, celle du besoin d'être épaulé pour ne pas se laisser submerger.*

*Le spot véhicule l'idée cruciale qu'on ne peut pas résoudre le harcèlement seul et qu'il faut du soutien pour s'en sortir. Les élèves du collège Émile Guillaumin ont incarné cette réalité avec une sincérité désarmante. Le défi était de guider ces jeunes, non-comédiens, pour qu'ils jouent des rôles proches de leurs expériences tout en restant authentiques. Sortir d'une situation de harcèlement est un processus difficile qui demande du courage et du soutien. Si un regard bienveillant, un geste ou une parole ne suffisent pas à tout changer, ils peuvent être le premier pas vers une issue, une main tendue qui brise l'isolement.*

*Ce tournage a été un véritable travail d'écoute et de confiance. Le résultat est un film authentique, ancré dans le réel, où l'engagement des élèves et des professeurs est palpable. Leur énergie et leur volonté de transmettre ce message de solidarité se sont traduites à l'écran avec une sincérité qui, j'espère, résonnera auprès de tous ceux qui le verront. Parce qu'au fond, ce spot rappelle une vérité fondamentale : **chacun de nous peut faire la différence face au harcèlement.***

**Laetitia BERTHEUIL**





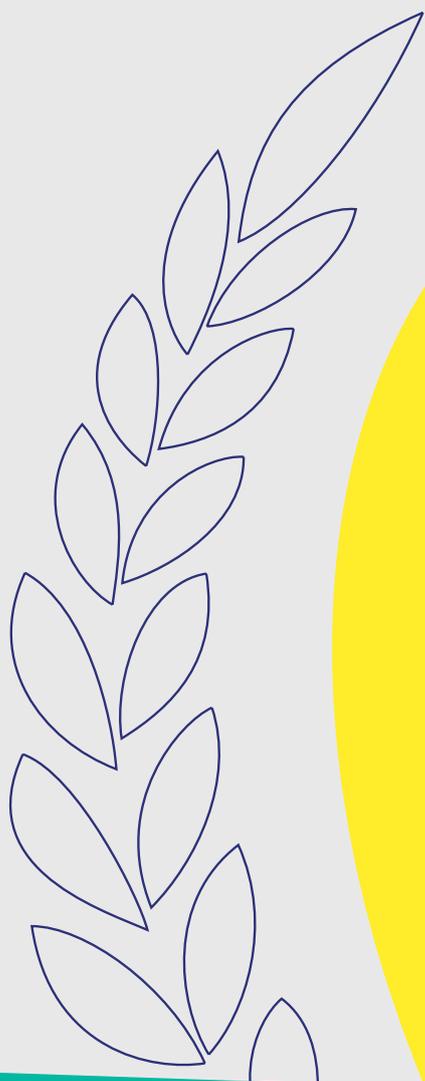
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

# 12<sup>e</sup> ÉDITION DU PRIX **NON AU HARCÈLEMENT**

Tout savoir sur le concours 2024-2025



**Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la Mutuelle MAE.**

Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à l'école **à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo** ; celle-ci servant de support de prévention dans leur établissement.

## 12<sup>ème</sup> édition du prix Non au harcèlement

À l'instar de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le prix Non au harcèlement permet de sensibiliser les élèves et toute la communauté éducative dans le cadre de séquences pédagogiques ou de séances d'information.

Le prix consiste en la production d'un support de prévention du harcèlement (affiche ou vidéo), par un groupe d'élèves, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives. Ce travail entre dans le cadre du plan de prévention du harcèlement de leur école ou de leur établissement et marque un temps fort du dispositif Phare. Le prix récompense les projets collectifs qui dénoncent le harcèlement en milieu scolaire et proposent des solutions pour lutter contre ce phénomène.

Pour l'édition 2025, deux nouveaux prix sont créés : **le prix des écoliers (1<sup>er</sup> degré et inter-dégrés)** et **le prix des élèves ambassadeurs (2<sup>d</sup> degré et interdegrés)**, l'occasion de créer un temps d'échange supplémentaire sur la prévention au sein des écoles et des établissements, en faisant participer les élèves via un vote en ligne s'ils le souhaitent.

Tous les ans, plusieurs dizaines de milliers d'élèves, du CP au baccalauréat, des écoles et établissements publics et privés sous contrat participent au prix Non au harcèlement. L'édition 2024 a été marquée par une participation exceptionnelle : **157 000** élèves ont présenté **4 100** projets.

Pour les départager, les jurys académiques décernent un prix Coup de cœur primé à hauteur de 1 000 euros et sélectionnent **14 lauréats académiques** pour la phase nationale. Le jury national récompense quant à lui d'un chèque de 2 000 euros les lauréats des catégories généralistes, et d'un chèque de 1 000 euros pour les prix spéciaux. Par ailleurs, les jurys des élèves décernent un prix supplémentaire de 1 000 euros pour la meilleure affiche et la meilleure vidéo du premier degré et du second degré. Enfin, la vidéo « coup de cœur » à partir de laquelle sera réalisée le clip de campagne de l'année suivante est sélectionnée par le jury des professionnels de la communication et se voit attribuer la somme de 2 000 euros.

Tous les chèques sont remis par la **MAE**, partenaire historique du prix, à l'occasion de la cérémonie officielle organisée tous les ans par le ministère de l'Éducation nationale. Ils servent à financer des actions de prévention qui mobilisent les élèves de l'école, de l'établissement ou de la structure périscolaire.

### Calendrier du prix :

- 31 janvier 2025 : date limite d'envoi des productions au jury académique
- 7 mars 2025 : date limite des remontées des lauréats académiques au ministère
- Du 10 mars au 4 avril 2025 : phase nationale du prix (commissions nationales de pré-sélection, jury national, jury des élèves, jury des professionnels de la communication)
- Entre le 12 et le 23 mai 2025 : publication et cérémonie de remise des prix

Plus d'information sur : [www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement](http://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement)  
et [www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcelement](http://www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcelement)

## CHIFFRE CLÉS DU PROGRAMME PHARE – SEPTEMBRE 2024

**150**

**personnels à temps plein,**  
avec au moins un responsable par académie et par département

**97 %**

**des écoles, collèges et lycées publics**  
dotés d'une équipe ressource Phare d'au moins 5 personnels formés

**81 000**

**collégiens et lycéens ambassadeurs**

**157 000**

**élèves participants au prix Non au harcèlement**

**200**

**lauréats nationaux du prix Non au harcèlement**

**5 millions**

**d'élèves participants à la journée nationale Non au harcèlement**

**5,1 %**

**des élèves touchés par le harcèlement**  
selon le questionnaire d'auto-évaluation renseigné par tous les élèves du CE2 à la terminale

**60 000**

**personnels inscrits au parcours d'autoformation « Prévenir et lutter contre le harcèlement » sur M@gistère**

**1 200**

**écoles expérimentatrices des cours d'empathie**

## AGIR PARTOUT GRÂCE AU PROGRAMME PHARE

Depuis la rentrée 2023, la mise en œuvre obligatoire du programme Phare, auparavant généralisée à toutes les écoles élémentaires et à tous les collèges publics a également été **étendue aux lycées**. Désormais, il se déploie dans tous les niveaux de la scolarité, du CP à la Terminale.

### Un programme déployé de l'école au lycée

Plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement, Phare dispose également d'un [protocole national](#) depuis 2023. Décliné par niveau (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré) il permet de mieux faire face aux situations de harcèlement. Ce protocole s'applique dès la révélation d'une situation de harcèlement et implique une mise en œuvre immédiate des mesures de traitement, avec une écoute active de la victime, et des mesures de protection adaptées. Des échanges réguliers sont mis en place avec les parents des élèves victimes, auteurs et témoins.

Phare prend également appui sur une plateforme numérique à destination des personnels de l'éducation nationale. Ces derniers ont ainsi à leur disposition de nombreuses ressources, contenus pédagogiques et outils d'information et de sensibilisation qui leur permettent d'animer des séances dédiées, à l'attention des élèves et de leurs parents.

Le pilotage est assuré en lien avec les équipes académiques, renforcées depuis l'année dernière par **150 personnes recrutées à temps plein** sur la mission de lutte contre le harcèlement.

### Une enquête inédite auprès des élèves

En novembre 2023, une enquête massive et inédite a été menée pour la première fois auprès de 7,5 millions d'élèves, du CE2 à la terminale, dans plus de 38 000 établissements.

Sous la forme d'un questionnaire d'auto-évaluation, elle a permis de mettre en évidence différents degrés de sévérité du harcèlement et d'apporter des connaissances plus précises sur les situations de harcèlement au sein des classes et des établissements. [Une étude menée par la DEPP](#) sur un échantillon représentatif des réponses révèle notamment que plus d'un élève par classe en moyenne est victime de harcèlement.

**Cette enquête sera à nouveau conduite au cours du mois de novembre 2024 et désormais réalisée de manière annuelle.** Ce « baromètre » du harcèlement en milieu scolaire permettra de suivre l'évolution du phénomène et de mesurer l'impact du dispositif de prévention déployé par l'Éducation nationale. Les premiers résultats ont déjà permis de réaliser des progrès en faveur de l'amélioration du climat scolaire, en portant une attention spécifique sur le premier degré, où l'on remarque que les situations risquant de mener à du harcèlement sont plus élevées.

## Des cours d'empathie dès le plus jeune âge

C'est dans ce contexte que des séances visant à développer l'empathie sont désormais mises en œuvre par les professeurs dans les écoles depuis la rentrée 2024. Ces séances, communément appelées « cours d'empathie » confèrent une nouvelle dimension à la lutte contre le harcèlement à l'École. Elles visent le développement, [des compétences psychosociales](#). Avec ce nouvel outil de prévention, l'objectif est d'instaurer très tôt des relations positives au sein de l'école, en travaillant la capacité à écouter de manière empathique ou à communiquer de manière constructive, tout en identifiant ses émotions, celles des autres, et en parvenant à les gérer.

**L'expérimentation de ces séances entre janvier et juin 2024, s'est étendu à plus de 1 200 établissements répartis sur tout le territoire.** Pour accompagner cette expérimentation, le ministère de l'Éducation nationale a élaboré un « kit empathie », composé de trois volumes qui proposent à la fois des éléments d'organisation, un éclairage scientifique rédigé avec Santé Publique France et plus de trente séances clés en main.

Si les équipes ont eu la possibilité de choisir la méthode utilisée, c'est celle développée par la direction générale de l'enseignement scolaire qui a été préférée dans la majorité des établissements faisant partie de l'expérimentation.

Une enquête quantitative, fondée sur des indicateurs de climat scolaire et mesurant l'impact de ces séances, permet de souligner **l'effet positif de ce nouveau levier dans la prévention du harcèlement à l'École**. En moins de six mois, la moitié des écoles ayant répondu à l'enquête ont vu le nombre de situations de violence et de harcèlement baisser, et l'importance de cette baisse est corrélée au nombre de séances hebdomadaires organisées.

Une enquête qualitative synthétise, quant à elle, les retours de terrain. Réalisé par la direction générale de l'enseignement scolaire, [le bilan est à consulter sur le site éducol](#). Il permet de constater que des séances régulières ont conduit à une évolution favorable des relations interpersonnelles (entre élèves, mais aussi entre et avec les adultes), et à une diminution de comportements négatifs. Le climat scolaire et la réussite des élèves s'améliorent.

En réponse aux besoins identifiés lors de l'évaluation de l'expérimentation, et afin d'accompagner les équipes dans la généralisation lancée à partir de la rentrée de septembre 2024, l'année scolaire verra la mise en œuvre d'un important plan de formation et d'accompagnement des professeurs sur le sujet du développement des compétences psychosociales.

Plusieurs centaines de formateurs académiques du premier et second degré seront formés, et une émission « Perspectives sur les séances d'empathie » présentera le témoignage d'une enseignante autour de la parole de plusieurs experts. Les personnels d'encadrement seront aussi formés via un webinar national. Enfin, l'arrivée des compétences psychosociales dans les programmes disciplinaires et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture permettra d'étendre encore la portée de cette démarche qui vise à former les élèves à développer des relations de qualité.

## ZOOM sur l'académie de Clermont-Ferrand

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, c'est **Muriel Tokarski** qui coordonne la lutte contre le harcèlement. Forte d'une expérience de terrain en tant que conseillère principale d'éducation durant dix-sept ans, elle est depuis 2023 **responsable académique harcèlement**. Elle assure ainsi le bon déploiement du programme Phare et veille à ce que les objectifs soient respectés, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la formation des personnels. Ces formations visent à renforcer les compétences des équipes éducatives en matière de prévention, de détection et de gestion des situations de harcèlement.

Son équipe accompagne tout au long de l'année les établissements dans la démarche de labellisation Phare et collabore également avec des partenaires institutionnels et associatifs pour proposer aux familles des solutions adaptées telles que l'orientation vers une prise en charge médicale ou psychologique lorsque cela est nécessaire, ou des associations spécialisées comme e-Enfance.

Il s'agit par ailleurs de proposer aux établissements scolaires des ressources pertinentes pour réaliser par exemple des ateliers de sensibilisation et faire intervenir des associations ou des représentants de la Police, de la Gendarmerie ou de la Justice.

Pour assurer toutes ces missions, une bonne communication et coordination sont essentielles. Muriel Tokarski collabore étroitement avec les responsables harcèlement départementaux : **Eva Deloge** (Allier), **Maryline Monteillet** (Cantal), **Nathalie Paradis** (Haute-Loire), et **Alain Jardry** (Puy de Dôme) : un lien constant qui permet d'assurer un suivi étroit des situations de harcèlement, et qui garantit également que chaque cas soit pris en charge de manière adaptée et efficace.

---

*« Si la fonction de responsable harcèlement requiert une grande disponibilité et une sensibilité particulière aux besoins des familles, notamment à travers une **écoute active**, elle demande également une rigueur absolue dans l'analyse des situations. Le responsable doit savoir évaluer chaque cas avec le recul nécessaire, tout en veillant constamment à l'**intérêt supérieur de l'élève** et au respect des droits de toutes les parties impliquées.*

*Au fond, cette mission repose sur le **respect**, une valeur essentielle qui doit guider chaque action et décision. Ce respect s'adresse à la fois aux victimes, dont les paroles et la souffrance doivent être écoutées avec bienveillance, aux parents, qui sont des partenaires clés dans la résolution des situations, et au corps enseignant, qui joue un rôle fondamental dans la prévention et la gestion du harcèlement ».*

- **Muriel Tokarski**



## SE MOBILISER TOUS ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Dans la dernière [enquête nationale de climat scolaire et de victimation](#) menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance pour l'année scolaire 2022-2023, 65% des élèves victimes d'une violence au cours de l'année scolaire déclarent en avoir parlé à quelqu'un (voir infographie page 4 de l'enquête). Pour accompagner cette libération de la parole et l'encourager davantage, la mobilisation des partenaires associatifs et des institutions se poursuit, avec des initiatives nouvelles et des mesures renforcées.

### Nouveau : une plateforme de sensibilisation pour les familles

Le recours à des adultes de confiance doit devenir systématique pour les victimes ou témoins de harcèlement. Outre les personnels formés au sein des établissements, la collaboration de l'entourage des victimes est essentielle, notamment pour la détection des signes de harcèlement. Le dispositif Phare permet d'ailleurs d'intégrer une sensibilisation progressive des parents :

- Le niveau 1 de labellisation prévoit d'informer les parents de la mise en œuvre du programme Phare et du protocole national de traitement des situations de harcèlement ;
- Le niveau 2 de labellisation permet la mise en place, pour les parents d'élèves, d'un atelier sur la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement ;
- Le niveau 3 de labellisation vise la formation d'une équipe de parents-ambassadeurs.

Les lycéens interrogés rapportent que, dans 50% des cas, l'intervention de leurs parents conduit à une amélioration de la situation. Pour les sensibiliser davantage au phénomène et mieux aider les familles à écouter et réagir, une nouvelle plateforme en ligne est mise à leur disposition : « **Non au harcèlement – des clés pour les familles** ».

Cette plateforme, dont les contenus ont été entièrement validés par la direction générale de l'enseignement scolaire, a été commandée par le ministère de l'Éducation nationale et réalisée par le Cned. Conçue pour les parents des élèves de la maternelle au lycée, elle propose une formation d'une heure, disponible sans inscription, dont les objectifs sont de donner des éléments de compréhension du phénomène et d'informer de la politique de lutte contre le harcèlement. La formation se compose de quatre modules de 15 minutes chacun :

- Module 1 - Comprendre le phénomène de harcèlement entre élèves
- Module 2 - Comment prévenir le harcèlement à l'École ?
- Module 3 - Comment repérer les signaux faibles et signaler des faits de harcèlement ?
- Module 4 - Comment faire cesser le harcèlement ?

Chacun des modules inclut des vidéos d'experts, des témoignages de différents acteurs de terrain, des activités interactives et une fiche synthèse à télécharger.

Avec cette formation, les familles pourront mieux comprendre le harcèlement entre élèves et ses conséquences, et détenir les clés pour détecter les signaux faibles et identifier les moyens d'agir pour prévenir le harcèlement ou le cyberharcèlement de leurs enfants. Les adultes pourront aussi s'informer sur le cadre légal et les mesures concrètes mises en place par les établissements, et savoir comment ceux-ci prennent en charge les situations éventuelles.

<https://nah-familles.cned.fr/>



**NON AU HARCÈLEMENT**  
Des clés pour les familles

Accueil

Formation

FAQ



Il n'y a pas et ne peut pas y avoir de scolarité épanouie si le climat scolaire ne garantit pas cette sécurité et cette sérénité des apprentissages. C'est pourquoi la lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité absolue de notre institution.

Extrait de la circulaire du 2 février 2024.

#### Le saviez-vous ?

Avant de commencer la formation, répondez à ces 3 questions !

Commencer le test



## Pour mémoire : un renforcement des mesures législatives

Parce que la lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous, la mobilisation interministérielle a permis un renforcement accéléré des mesures législatives au cours des dernières années. De nouvelles mesures sont ainsi venues intensifier la prévention et améliorer la capacité de réaction pour offrir une meilleure protection aux victimes.

L'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège durant toutes activités d'enseignement est venue apporter une première réponse en 2018. La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire a créé un **délit spécifique visant à sanctionner pénalement le harcèlement entre élèves**, avec une peine pouvant d'aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

**Dans le premier degré**, depuis la rentrée 2023, les services de l'éducation nationale ont la possibilité d'affecter les enfants auteurs de harcèlement dans une autre école. **Dans le second degré**, des procédures disciplinaires doivent être engagées à l'encontre de ceux qui harcèlent tant dans la vie réelle que dans la sphère numérique, y compris s'ils ne sont pas dans le même établissement que leur victime.

De plus, en cas de **cyberharcèlement**, grâce à la loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, le juge peut dorénavant prononcer une interdiction, pour une durée maximale de six mois, d'utiliser les réseaux sociaux qui ont servi à commettre le harcèlement. Le juge des enfants, le tribunal pour enfants, le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention adresse à la victime un avis l'informant de cette mesure ; si la victime est partie civile, cet avis est également adressé à son avocat.

Toutes ces mesures offrent des outils plus adaptés à chaque cas, avec la volonté de sanctionner systématiquement les situations les plus graves, et d'apporter une réponse rapide et adaptée.

### ***Safer internet day et PIX***

Autre temps fort du dispositif Phare, le [Safer Internet day \(SID\)](#) est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. Le lancement de la 22<sup>ème</sup> édition se déroulera le **mardi 11 février 2025**. Les écoles et les établissements pourront participer au SID tout au long du mois de février. Cette participation est l'une des actions à effectuer pour atteindre le niveau 2 ou le niveau 3 de la labellisation Phare.

Organisée par Internet Sans Crainte (le programme national de sensibilisation des jeunes au numérique de la Commission européenne), la journée offre l'opportunité d'organiser des ateliers pédagogiques pour encourager les comportements responsables et positifs en ligne. Des [kits clés en main](#) sont mis à la disposition de la communauté éducative pour comprendre et maîtriser les usages numériques. Ils sont complétés par des [kits parents-enfants et parents-ados](#) afin de poursuivre les échanges en famille.

Par ailleurs, face aux enjeux d'éducation au numérique et, en particulier, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne, l'[attestation de sensibilisation au numérique Pix](#) a quant à elle été généralisée à toutes les classes de 6<sup>e</sup> en 2023. Elle est désormais obligatoire depuis la rentrée de septembre 2024.

La plateforme Pix est ouverte à tous : son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et l'acquisition de compétences numériques. Elle propose des épreuves prenant la forme de défis ludiques, adaptés au niveau des apprenants et ancrés dans le monde réel."

La certification Pix permet ainsi d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel. Elle est un atout dans la recherche de stage de l'élève, pour son évolution dans l'enseignement supérieur et pour son insertion professionnelle. Pour accéder à la plateforme : <https://pix.fr/>

Depuis la rentrée de septembre 2024, près de 200 collègues se sont par ailleurs portés volontaires pour la mise en place, pendant le temps scolaire, d'un protocole de mise à l'écart du téléphone portable (« pause numérique »).

Partant du constat que l'usage des téléphones portables au sein des établissements rend notamment possible le développement de violences en ligne (harcèlement, diffusion d'images violentes, etc.), cette expérimentation doit permettre d'évaluer objectivement l'amélioration du climat scolaire, de la réussite scolaire mais aussi du bien-être des élèves.

### **Le 3018, numéro unique**

Le 3018 est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le **numéro unique dédié à la lutte contre le harcèlement**, disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00. Dans une démarche de simplification et de facilitation du signalement, le numéro se décline en application et en messagerie instantanée. Le 3018 est gratuit, anonyme et confidentiel.

Le 3018 permet à chacun de signaler une situation de harcèlement ou de cyberharcèlement subie par des mineurs. Les appelants sont mis en relation avec une équipe d'écoutes composée de psychologues, de juristes et d'experts du numérique. Ils peuvent enclencher une procédure accélérée permettant de supprimer en quelques heures des contenus préjudiciables ou des comptes ayant participé au harcèlement.

L'application permet également de stocker et sécuriser des preuves (captures d'écran, photos, liens url etc.) et de les transférer au 3018. Un quizz et des fiches conseil permettent également de réaliser une auto-évaluation et de savoir comment réagir.

Si les personnels de l'établissement scolaire et des services de l'éducation nationale sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles, le 3018 contribue à la résolution de situations de harcèlement à l'École.

**Victime ou témoin  
d'une situation de harcèlement :**

**Contactez le 3018.**



## Une mobilisation commune et large en faveur de la lutte contre le harcèlement

[L'expérience sociale](#), produite par le Service d'Information du Gouvernement et disponible depuis septembre 2024, met en regard la différence de perception entre la vision des adultes et le vécu des enfants victimes de harcèlement à l'école. Celle-ci met, face caméra, des adultes « en situation » en leur demandant d'interpréter des scènes de harcèlement à l'école. Ces adultes deviennent ensuite témoins, de même que les spectateurs, de la gravité des situations et des faits joués cette fois par des adolescents eux-mêmes et inspirés de témoignages recueillis au 3018.

[Lien YouTube vers l'expérience sociale ↗](#)

<https://youtu.be/nB4cHsPl4iw>

[Télécharger le kit de communication sur le Kiosque ↗](#)

<https://kiosque.communication.gouv.fr/dispositifs-de-communication/lutte-contre-le-harcelement-lecole?tca=mPqtQAqMWzs-YC0Go2EWV80too4u0pqZFgQgYKCBjf0>

## S'IL Y A UN PROBLÈME À L'ÉCOLE, IL FAUT EN PARLER

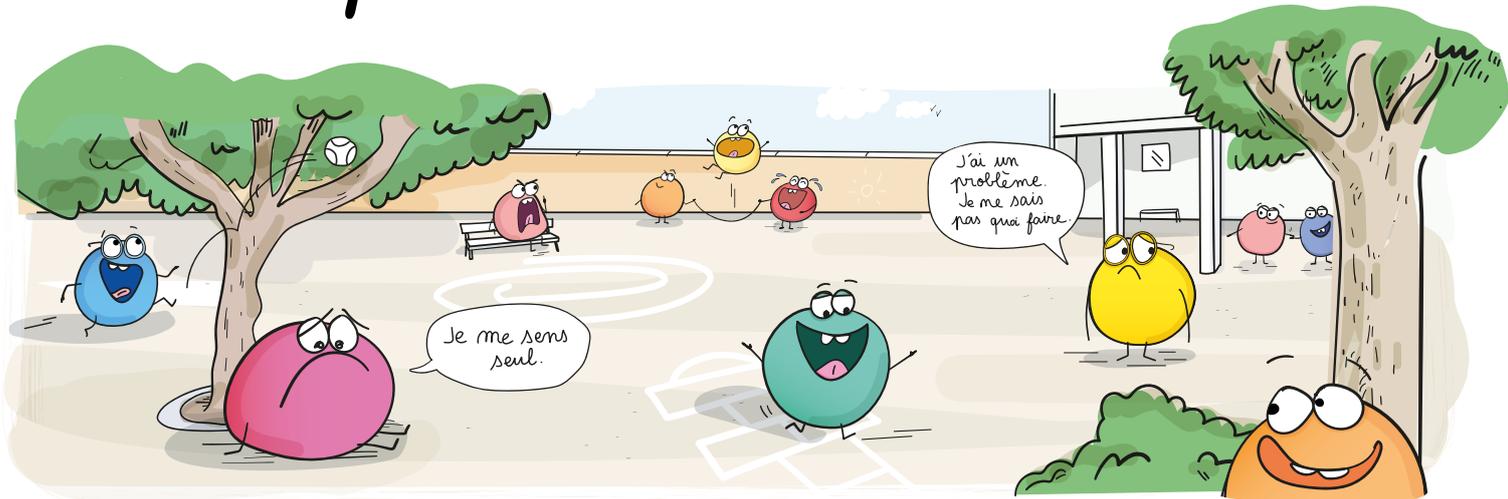
En complément de la campagne liée au prix Non au harcèlement, un poster grand format a été conçu par le ministère de l'Éducation nationale pour s'adresser particulièrement aux élèves de grande section de maternelle et aux élèves de cycle 2. L'objectif de ce support est d'inciter les élèves à parler à un ou des adultes de l'école, pour les aider quand ils se sentent isolés ou en difficulté face à une situation difficile à gérer émotionnellement.

Issue d'un partenariat avec Clairefontaine, cette affiche a vocation à rappeler aux élèves qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent toujours s'adresser à un adulte de l'école, quel que soit le problème qu'ils rencontrent.

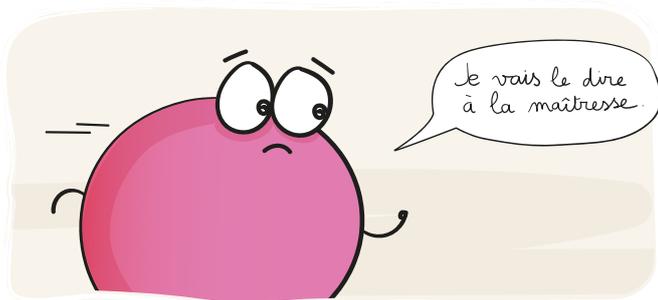
Le sentiment de solitude ou d'impuissance peut être le signe d'une situation de harcèlement à l'école. Le poster illustre deux situations qui pourront être le support de discussions en classe à des fins de prévention.



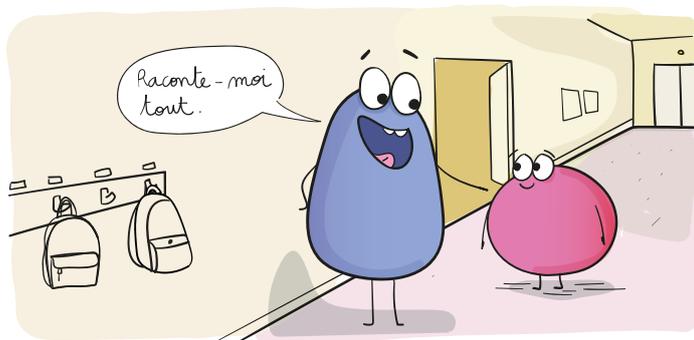
# S'IL Y A UN PROBLÈME À L'ÉCOLE...



... IL FAUT EN PARLER.



IL Y A TOUJOURS UN ADULTE À TES CÔTÉS...



... POUR RETROUVER LE SOURIRE.



**NON AU HARCÈLEMENT**

[nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://nonauharcèlement.education.gouv.fr)

Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton école.

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :  
→ 3018

Avec le soutien de

Clairefontaine

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
Liberté Égalité Fraternité

## PARTENAIRES



### MAE

Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de prévention et son réseau de bénévoles interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix Non Au Harcèlement. Tous les ans, elle récompense à hauteur de 1 000 € chacun des 30 « Coups de Cœur Académiques » et attribue également une somme de 1 000 à 2 000 € à chacun des 14 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par le président de la MAE et le ministre de l'éducation nationale ou son représentant. Enfin, elle verse 1 000 € supplémentaires aux quatre productions qui remportent le prix des écoles et le prix des élèves ambassadeurs. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire. En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1<sup>re</sup> édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins. En 2023, ces deux jeux ont été dématérialisés.



Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos **YouTube**, notamment pour les cas de harcèlement.



YouTube et Google contribuent à la campagne Non au harcèlement depuis 2015 en soutenant la réalisation du clip vidéo.

Youtube déploie depuis plus d'une décennie des outils pour protéger les enfants et les adolescents sur sa plateforme en renforçant constamment ses règles relatives à la sécurité des mineurs et en s'engageant à supprimer le plus rapidement possible les contenus inappropriés, notamment en investissant dans l'intelligence artificielle et la modération humaine.

En 2015, YouTube a notamment créé une application séparée, **YouTube Kids**, spécialement conçue pour les enfants. Cette application propose des vidéos adaptées à un jeune public, avec des filtres pour bloquer les contenus inappropriés. Les parents peuvent aussi créer des profils pour chaque enfant, contrôler ce que leurs enfants regardent et fixer des limites de temps d'écran.

Pour les adolescents, YouTube a créé les « **expériences supervisées** », un programme conçu pour permettre aux parents de contrôler l'accès de leurs enfants à la version principale de YouTube tout en leur offrant une expérience plus large que celle disponible sur YouTube Kids. Ce programme s'adresse aux adolescents et aux pré-adolescents qui sont prêts à explorer plus de contenu tout en bénéficiant d'une supervision parentale.

Plus récemment, en collaboration avec des experts indépendants, YouTube a identifié des catégories de contenus qui peuvent paraître inoffensifs lorsqu'ils sont visionnés individuellement mais qui peuvent s'avérer néfastes pour la **santé mentale des adolescents** s'ils sont visionnés de manière répétée. Il s'agit notamment de contenus qui comparent des caractéristiques physiques et idéalisent certaines d'entre elles, qui glorifient certains niveaux de forme physique ou de poids, ou encore qui montrent de l'agression sociale, de la violence verbale ou de l'intimidation. YouTube a donc pris la décision de freiner la diffusion de ces contenus en limitant leur recommandation sur la plateforme, en France et dans le monde.

**Google** développe par ailleurs « **Family Link** », une application sans frais qui permet aux parents de superviser l'utilisation des appareils et des comptes Google de leurs enfants. En permettant notamment de fixer des limites de temps d'écran, de gérer les applications, de filtrer les contenus ou de suivre la localisation de l'appareil, cet outil offre une série de fonctionnalités pour aider les parents à surveiller, contrôler et encadrer l'expérience numérique de leurs enfants, tout en favorisant une utilisation équilibrée et sécurisée de la technologique.



## e-Enfance

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique, l'association e-Enfance œuvre depuis 18 ans en faveur de la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique.

Partenaire du ministère de l'Éducation nationale depuis 2011 dans la lutte contre le cyberharcèlement, elle agit dans le cadre de l'éducation des jeunes pour leur permettre de développer un usage responsable de leurs outils numériques. Au quotidien, l'association mène des actions de sensibilisation en milieu scolaire et forme les parents, les professionnels, ses pairs et ses partenaires sur les risques et les usages responsables d'internet.

Membre du programme européen *Safer Internet*, l'association e-Enfance opère, avec le soutien de la Commission européenne, le numéro 3018 dont la mission est d'aider, soutenir et assister les mineurs victimes de harcèlement et de cyberviolences. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est accessible du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures, par téléphone, sur 3018.fr par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.



## Milan

Milan est un éditeur de presse éducative jeunesse qui accompagne les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages, pour les aider à grandir et à se construire. Les équipes de spécialistes jeunesse conçoivent chaque mois 20 magazines à destination de tous les enfants.

Dans la continuité de ses valeurs et de ses actions, Milan presse s'engage au côté du ministère de l'Éducation nationale contre le harcèlement à l'École. À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, Milan presse se mobilise avec toutes ses rédactions pour dire stop au harcèlement à l'École. Six titres emblématiques qui touchent plus de 150 000 enfants et adolescents accordent une place conséquente au sujet du harcèlement à l'École.

Milan participe très concrètement à la journée nationale en organisant pour les classes des webinaires gratuits de sensibilisation au harcèlement qui s'accompagnent d'activités pédagogiques. L'édition 2025 portera sur les moqueries pour les élèves du cycle 2 et sur le cyberharcèlement pour les élèves du cycle 3.

Par ailleurs, Milan souhaite aider les familles et les écoles à libérer la parole des enfants en leur fournissant des ressources organisées par tranche d'âge rassemblées sur une plateforme digitale dédiée. Sur ce site, la manière d'aborder le thème du harcèlement a été adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Pour les plus jeunes, c'est la fiction qui a été privilégiée. Le harcèlement est ainsi abordé par le biais de l'imaginaire, sans choquer ni angoisser, tout en donnant les moyens d'ouvrir le dialogue avec les enfants. Pour les collégiens, des documentaires et des décryptages les informent et leur donnent des pistes pour se mobiliser.

Tous ces contenus éditoriaux sont disponibles sur [www.stop-harcelement-scolaire.com](http://www.stop-harcelement-scolaire.com).

ILS NOUS SOUTIENNENT





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ton  
problème  
c'est mon  
problème**

**NON AU HARCÈLEMENT**

© Patrick Gaillardin - MEN

Si vous faites face à une situation de harcèlement,  
parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement  
ou appelez le 3018 pour trouver une solution.

Plateforme nationale pour  
les victimes de harcèlement :

**→ 3018**

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national





**NON AU HARCÈLEMENT**

**[nonauharcelement.education.gouv.fr](https://nonauharcelement.education.gouv.fr)**

**Contact presse**  
01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)